
Délibération n°22	Conseil Municipal du Lundi 13 Décembre 2021
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires
<p>Le Lundi Treize Décembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 06/12/2021</p> <p>Membres présents : 26 puis 27 (Madame Andréa ÉLYSÉ arrive à 19 h 15)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4 puis 3</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 2</p> <p>Nombre de votants : 30</p> <p>Affiché le 15/12/2021</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Madame Dominique DELSEAUX, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoint</b>, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Lylane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Mesdames Sophie DENEUX et Justine GOSSELIN à Madame Marine NEMPONT, Monsieur Adrien BACLET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ (Arrivée à 19 h 15) à Madame Marie-Antoinette LISIK.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Xavier BRASSART, Monsieur Jean-Paul HAGNERE</p> <p><b>Votants</b> : 30</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Gérard ANDRÉ.</p>
Objet : Apurement du compte 1069.	
Rapporteur : Monsieur Bernard WAUQUIER, Adjoint	
Synthèse de la délibération :	Apurement du compte 1069.

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°24 en date du 27 Septembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2022,

**Vu** l'avis conforme de la commission n°2 « Piloter un service public de qualité » en date du 16 Septembre 2021,

**Considérant** que le passage au référentiel M57 nécessite des prérequis dont l'apurement du compte 1069 ;

**Considérant** que le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de l'introduction de la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice,

**Considérant** que ce compte, qui présente actuellement un solde débiteur de 125 808.17 €, doit faire l'objet d'un apurement avant le passage programmé vers la nouvelle nomenclature M57.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

D'apurer ce compte selon les modalités exposées par le service des collectivités locales de la Direction Générale des Finances Publiques dans sa note de décembre 2018 relative aux modalités d'apurement du compte 1069.

De solliciter le comptable public afin de passer les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » /crédit du compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés – neutralisation des charges sur les produits » pour 125 808,17 €.

Ces modalités sont sans incidence sur les résultats financiers de la collectivité.

**La délibération est adoptée par 30 voix pour.**

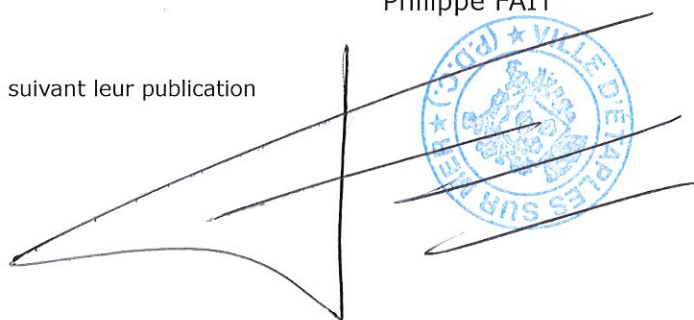
Vu pour être affiché le 15 Décembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'VILLE D'AYELES SUR MER' and a central emblem. The signature is written across the stamp and extends to the left.